

Une nouvelle étape pour notre collectif

Le 10 avril 2014, le conseil d'administration d'Île-de-France Environnement a renouvelé les membres de son équipe dirigeante et j'ai été élue présidente. C'est pour moi la logique d'un investissement croissant dans le domaine de la protection de notre environnement.

Mon premier dossier environnemental date de 2001 : l'action contre un permis de lotir délivré à Montfort-l'Amaury dans les Yvelines, sur une ancienne décharge brute non contrôlée, ces décharges d'il y a plus de 50 ans, celles où l'on entassait de tout sans aucun contrôle sur des dizaines de mètres de hauteur... Une poignée d'habitants se sont mobilisés, ont remué ciel et terre et, après plusieurs mois d'actions sur ordre du Préfet, le permis a été retiré et le lotissement n'a pas vu le jour.

Ce premier dossier m'a convaincue d'une chose : **la nécessité pour le citoyen d'être en permanence vigilant sur son environnement.** Pour deux raisons. D'abord, il doit veiller à la transmission de la « mémoire du sol », si vite balayée par les modifications et les révisions successives des documents locaux d'urbanisme. Ensuite, il faut souvent pallier autant que possible aux fautes de jugement de certains décideurs politiques qui portent des projets et oublient de conjuguer « emploi, relance économique, création de logements... » à « préservation des paysages, mise en valeur de biodiversité, respect des équilibres homme/nature et surtout respect de la santé... ».

Cet engagement associatif dans le domaine environnemental, commencé au sein de l'association montfortoise de protection de l'environnement, s'est poursuivi avec la présidence de Jade, collectif d'associations du sud-ouest des Yvelines. Ces dernières années, je participais au conseil d'administration d'IDFE, conjointement à ma nomination par le Préfet de Région au Conseil économique, social et environnemental régional.

A la tête aujourd'hui d'IDFE, cette grande fédération régionale, je compte inscrire mon action dans la continuité de mon prédécesseur dont je salue le travail accompli avec son équipe. IDFE doit être présente sur tous les grands dossiers régionaux qui ont un impact environnemental. Il lui faut veiller à ce que ces projets respectent bien les lois en vigueur. Elle doit émettre un avis argumenté et objectif pour contribuer au choix le plus respectueux de l'environnement. Mais IDFE ne doit pas être dans le refus systématique de toutes avancées, de tous progrès. Le projet de la Métropole du Grand Paris engage l'avenir de notre région et IDFE devra peser davantage dans les débats afin d'ancrer fermement le développement soutenable des territoires franciliens dans ce vaste projet de réorganisation territoriale. Développer des partenariats avec des entreprises franciliennes permettra de nous donner plus de moyens d'agir. Enfin, mutualiser nos efforts avec le réseau bénévole et l'équipe de FNE, notre fédération nationale, renforcera notre action.

Cette présidence coïncide avec les 40 ans de notre collectif que nous avons fêtés le 23 mai et qui a rassemblé nombre d'entre nous, preuve d'un réseau fort et solidaire.

Dominique DUVAL
présidente d'IDFE

Sommaire

2 Brèves

Paris

3 Grande victoire des associations sur le projet de la Samaritaine

Seine-et-Marne

4/5 le CDT de Sénart sous surveillance
Une décharge illégale à Villeparisis

Yvelines-Essonne

6 Proposition de desserte par téléphérique du Plateau de Saclay

Seine-Saint-Denis

7 Le parc Georges-Valbon s'ouvre à la biodiversité

Val-d'Oise

8 Comment se réapproprier les berges de Seine à Argenteuil et Bezons ?

DOSSIER :

9-12 **Agir contre les inégalités territoriales**

Vie associative

13/15 Un nouveau président à FNE

Les 40 ans d'IDFE

La disparition d'Anne-Marie Picard

Position d'IDFE

16/17 La position d'IDFE sur le Grand Paris

Prévention

18 Une région mal préparée à une nouvelle crue centennale

Transports

19 Importante diminution des nuisances aériennes obtenue par les associations

Lu et conseillé

20 Le Plateau de Saclay, racines d'avenir



Pas d'autorisation d'exploitation pour l'usine de bitume à Bonneuil-sur-Marne

Le tribunal administratif de Melun a annulé le 5 mai un arrêté préfectoral autorisant l'exploitation d'une usine de bitume du groupe de BTP Eiffage, ouverte en 2012, dans le port de Bonneuil-sur-Marne (Val-de-Marne). Cette décision constitue pour l'association Boucle de la Marne Santé Environnement (BMSE) une première victoire, mais une victoire en demi-teinte car il s'agit d'une annulation pour vice de forme et non sur le fond, à savoir le risque pour la santé publique lié à la production de bitume.

L'entreprise Eiffage devra, sous neuf mois, déposer un nouveau dossier de demande d'autorisation et la préfecture devra recommencer toute la procédure administrative et organiser une nouvelle enquête publique.



122 villes d'Île-de-France sont désormais à « zéro pesticide »

Selon l'agence régionale de la nature et de la biodiversité, Natureparif, 122 communes franciliennes ont abandonné totalement l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics, voiries et cimetières, soit à peine 9 % des collectivités de la région parisienne. Compte-tenu de la dangerosité de ces produits pour l'environnement et la santé des habitants, le conseil régional accorde aux collectivités des soutiens financiers et techniques spécifiques pour modifier leurs pratiques.



Une directrice à la tête de l'IAU Ile-de-France

Valérie Mancret-Taylor, architecte-urbaniste en chef de l'État, vient d'être nommée

directrice générale de l'institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France (IAU IDF). Elle succède à François Dugeny, qui a dirigé l'IAU IDF pendant dix ans. Celui-ci est désormais chargé, au sein de l'institut, des travaux sur la métropole du Grand Paris.

Report du débat public sur Europa City

La commission nationale du débat public vient de reporter à l'automne la tenue du débat public sur ce projet de vaste zone commerciale à proximité de Roissy. En effet, la société Auchan, maître d'ouvrage du projet, n'a pas fourni toutes les études de nature à répondre aux interrogations du public. L'association Val-d'Oise Environnement, soutenue par l'union régionale, s'oppose vigoureusement à ce projet qu'elle qualifie d'aberrant.

Paris encourage le tourisme écoresponsable

Afin d'accompagner le séjour des visiteurs désireux de concilier tourisme et respect de l'environnement, l'Office



du Tourisme et des Congrès de Paris, avec le soutien de l'ADEME et de la Mairie de Paris, vient de publier « Paris vert et durable », un guide écoresponsable recensant idées, conseils et carnet d'adresses : transports doux, hébergements écologiques, cafés équitables, marchés bio, boutiques responsables, musées dédiés à l'art du vivant, jardins par centaines... En 2013, Paris est restée la première destination touristique du monde, avec 29,3 millions de touristes pour Paris intramuros et 46,8 millions de touristes à l'échelle du Grand Paris.

L'agriculture biologique continue de progresser

Lors de sa récente assemblée générale, le Groupement des agriculteurs biologiques de la région Ile-de-France (GABIdf) a dévoilé les chiffres-clés pour 2013. Les surfaces cultivées et le nombre d'exploitations engagées ont plus que doublé depuis 2008. Sur les 570 870 hectares de surface agricole utile (SAU) tous modes de production confondus, 8 927 hectares sont aujourd'hui cultivés en agriculture biologique, soit 1,56% de la SAU régionale : une part en constante progression. A la fin de l'année 2013, 197 exploitations sont engagées en agriculture biologique sur la région soit 3,7% des exploitations franciliennes.



La forêt d'Ecouen bénéficiera d'une protection

La commission permanente du conseil régional vient de voter la création de six périmètres régionaux d'intervention foncière (Prif) dont trois confortent la forêt d'Ecouen et les biocorridors qui permettront son extension vers la forêt de Montmorency ainsi que le lien entre la forêt de Montmorency et la forêt de l'Isle-Adam. Partenariats entre une commune, l'Agence des espaces verts et le conseil régional, les Prif permettent à la région de mettre en œuvre une démarche et des actions de préservation et de mise en valeur des territoires concernés. L'association de défense de la Forêt d'Ecouen et d'éducation à la nature se félicite de cette décision, « aboutissement de plus de six années d'actions continues, y compris au tribunal administratif. »

Des végétaux pour dépolluer la plaine de Chanteloup-les-Vignes

La communauté d'agglomération des deux rives de Seine expérimente sur la commune de Chanteloup-les-Vignes (Yvelines) la plantation de miscanthus. Ce test agronomique sur 15 hectares a pour objectif de faire absorber par les plantations les métaux présents dans les sous-sols suite aux anciens épandages des eaux usées de la Ville de Paris. Le miscanthus est une plante pérenne qui produit pendant 15 à 20 ans, avec des besoins en eau modérés et en intrants limités. La partie aérienne des plantes n'est pas affectée par les métaux lourds et peut être utilisée comme matière sèche.

Le tribunal donne raison aux associations : le projet de la Samaritaine devra être revu

Les juges ont estimé que la façade de verre ondulée sur la rue de Rivoli « ne s'insère pas dans le tissu urbain du quartier ». Le permis de construire délivré par la Ville de Paris à la société de luxe LVMH a été annulé

Le 13 mai, après bien des péripéties, suite à la décision du Conseil d'Etat, le tribunal administratif a annulé le permis de construire d'un nouveau bâtiment destiné à remplacer ceux des anciens magasins de la Samaritaine, rue de Rivoli, dans le 1^{er} arrondissement à Paris, car le projet architectural est « en dissonance » avec son environnement. Le juge a pris sa décision sur le fond au motif que « l'ample façade de couleur blanche de 73 mètres de long et 25 mètres de haut, quasiment dépourvues d'ouvertures sans autre élément décoratif que les ondulations verticales du verre sérigraphié, ne s'insère pas dans le tissu urbain du quartier » et est donc en contradiction avec les règles instituées par le PLU de Paris.

Une longue bataille

Pour les associations, qui ont mené une longue bataille judiciaire pour aboutir à cette décision, ce jugement n'est pas d'ordre esthétique contrairement à ce que veut faire croire la Mairie de Paris qui devrait faire appel. La façade contestée s'apparente à un « rideau de douche », pour certains, d'autres en vantent le « jeu des effets de transparence graduelle ».

La lutte des associations contre le projet actuel de transformation des anciens magasins de la Samaritaine en hôtel de luxe dure depuis le rachat des bâtiments par la société LVMH. Des recours contre

la révision du PLU avaient été déposés en janvier 2011 par les associations SOS Paris, Accomplir et Ensemble rue Baillet et rejetés. En février 2013, SOS Paris et la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF) ont déposé un référé suspension contre les permis de construire délivrés par la Ville de Paris.

Elles estiment que l'énorme rectangle de verre prévu dans le projet au cœur du Paris historique est incongru et ne respecte pas les règles urbaines parisiennes. D'autant que ce projet supposait la destruction d'un ensemble assez homogène de cinq bâtiments anciens dont le plus intéressant datait de 1725 et ce, en dépit des directives d'urbanisme pour une préservation harmonieuse du cœur de Paris. Le dossier de la Samaritaine n'est pas clos pour autant. Les associations ayant vu leur référé pour une suspension des travaux rejeté dans un premier temps, l'îlot concerné est d'ores et déjà largement démolit. Il subsiste, sur la rue de Rivoli, un dernier pignon datant du 19^e siècle qui pourrait encore être inséré avec intelligence dans la nouvelle construction. Mais, dans tous les cas, il faudra que les promoteurs et leurs architectes modifient complètement leur projet pour l'intégrer enfin à l'architecture du quartier comme le recommande la décision de justice.

Olivier de Monicault
Président de SOS Paris

PAS HOSTILES À LA MODERNITÉ

SOS Paris, créée en 1973 pour la protection du patrimoine et du cadre de vie parisien, considère que défendre le patrimoine de Paris ne consiste pas seulement à protéger des monuments mais également à conserver les ensembles et surtout à veiller à l'homogénéité de Paris. L'association a toujours refusé que Paris devienne une ville sclérosée et fermée à la modernité. Elle a été parmi les premières à défendre l'architecture du 20^e siècle notamment en militant pour la conservation de la Halle Freyssinet dont la Mairie de Paris avait programmé la démolition. SOS Paris s'oppose au pastiche et est pleinement ouverte à l'architecture contemporaine à condition qu'elle soit en harmonie avec son environnement. SOS Paris a maintes fois fustigé le déplorable immeuble de la Banque Postale qui en plein 7^e arrondissement vient rompre l'unité de la rue de Sévres.

Elle refuse absolument l'architecture de rupture, même quand on prétend l'imposer sous prétexte que son auteur est un grand architecte de renommée mondiale. Elle veut croire en la capacité des architectes à créer le Paris de demain en respectant ce qui fait la spécificité et la beauté inégalée du Paris d'aujourd'hui.



Démolition îlot de Rivoli et le projet prévu

Plusieurs associations de Sénart se regroupent pour se faire entendre sur la mise en place du CDT

Le document prépare l'avenir des habitants de 12 communes à travers l'urbanisation, les transports, l'enseignement, le développement économique, la santé, la culture et les loisirs

Quatre associations de la région de Sénart viennent de se regrouper dans le collectif Sénart Citoyen 21 (21 comme « Agenda 21 ») pour mieux se faire entendre dans le débat public sur le Contrat de développement territorial (CDT) de Sénart. Ce document d'urbanisme intéresse 12 communes qui représentent un bassin de vie de 400 000 habitants (4 dans le département de l'Essonne et 8 en Seine-et-Marne).

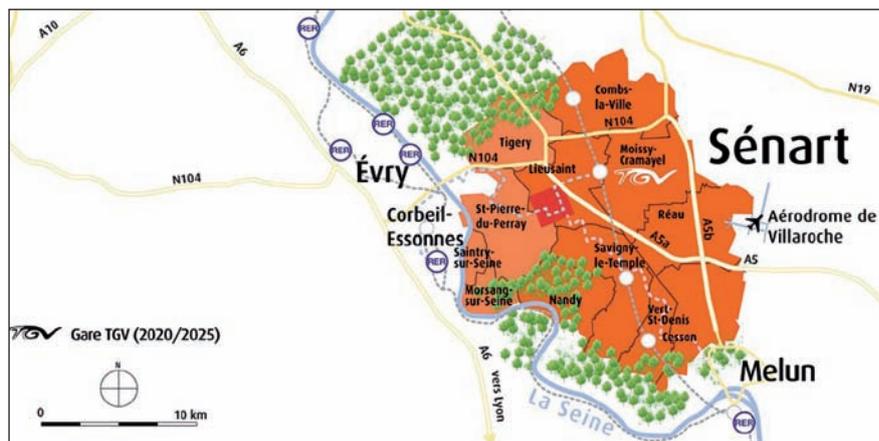
Le collectif Sénart Citoyen 21 a fait ses premières armes à l'occasion des élections municipales où il a interpellé tous les candidats sur l'avenir du territoire de Sénart. Il regroupe l'association de défense des intérêts des riverains contre les sites Seveso (ADIR), l'association pour la reconnaissance de Noisement (ARNASSEN), l'association Développement durable, notre avenir (DDNA) et l'Association de défense de l'environnement de Sénart et ses environs (ADE).

Thèmes stratégiques

Il veut agir auprès des décideurs publics pour « faire entendre une voix de la société civile sur toutes les questions qui détermineront l'orientation du développement de l'agglomération de Sénart »

Le CDT de Sénart aborde des thèmes stratégiques pour l'avenir des habitants : l'urbanisation, les transports et déplacements collectifs, l'enseignement supérieur, le développement économique avec une priorité - contestée - à la logistique, la santé et la culture et les loisirs. Un thème particulièrement sensible est celui de l'amélioration de la ligne D du RER et du réseau de bus et du TZen (bus à haut niveau de service en site propre), et la création d'une gare TGV à Lieusaint (77), en connexion avec le RER.

Ces projets devraient entraîner la création de plus de mille logements par an



Carte CDT de Sénart

pendant 15 ans sur le territoire de Sénart. Ils posent la question cruciale des financements, en particulier pour les infrastructures de transport et de cadre de vie urbain. Sénart doit aussi trouver sa place dans le développement du Grand Paris. D'autres sujets seront à l'ordre du jour comme la densité des

sites Seveso hauts ou les Schémas de cohérence territoriale (Sénart, Communauté d'agglomération de Melun Val-de-Seine).

Muriel Martin-Dupray

Contact :

cdt.senart@gmail.com
ou <https://senartcitoyen21.blogspot.com/>

UN OUTIL DE PLANIFICATION LOCAL

Le CDT est un outil de planification et de programmation qui décline au plan local les objectifs de mise en œuvre du Grand Paris en matière d'urbanisme, de transports, de déplacements, de lutte contre l'exclusion sociale, de développement économique, sportif et culturel, de protection des espaces agricoles et forestiers et des paysages.

La loi relative au Grand Paris ayant fixé l'objectif de construire 70 000 logements par an, le CDT est l'outil de territorialisation de cette ambition.

Un CDT est conclu entre l'État et les communes ou leurs groupements, à l'initiative de l'une ou l'autre de ces parties. Ils concernent le territoire d'au moins deux communes, d'un seul tenant et sans enclave. Sauf indication spécifique, ils portent sur une durée de quinze ans. Ils impliquent le déroulement d'une enquête publique préalable.

Le Conseil régional et les conseils généraux concernés peuvent également, à leur demande, être signataires des CDT.

La loi relative au Grand Paris, modifiée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a repoussé

au 31 décembre la date butoir pour lancer les enquêtes publiques.

Parmi les vingt-deux CDT engagés en Ile-de-France

- vingt et un d'entre-eux sont actifs, un périmètre n'étant pas encore été défini,
- treize CDT ont été arrêtés, parmi lesquels neuf CDT ont été signés après enquête publique,
- quinze territoires ont signé des accords-cadres (documents fixant les grandes orientations des futurs contrats).

Ces projets couvrent 8 % du territoire régional, 157 communes (12 % des communes franciliennes), 4,4 millions d'habitants (38 % de la population francilienne) et 2,1 millions d'emplois (39 % des emplois franciliens).

Le CDT peut être révisé, dans des conditions similaires à celles de son élaboration, ou modifié par un avenant dans un délai de trois mois après son adoption par le comité de pilotage. En cas de résiliation ou de retrait d'une des parties, un avenant est établi pour en préciser les conditions financières.

Un dépôt de déchets de construction provoque une forte mobilisation de nombreux riverains

Les conditions dans lesquelles sont déchargées des tonnes de résidus du BTP sur des terres agricoles pourraient avoir de graves conséquences pour l'environnement. La société en charge du chantier est mise en cause dans d'autres affaires

Les conditions dans lesquelles sont déposés des déchets de construction à Villeparisis (Seine-et-Marne) mobilisent les associations. La proximité des dépôts avec le ru des Grues, affluent de la Beuvronne qui se déverse dans la Marne en amont de la station de potabilisation de l'eau d'Annet-sur-Marne, fait craindre des risques de pollution de l'eau. Des élus de la commune et les associations ont alerté à plusieurs reprises la Direction départementale des territoires (DDT) de Seine-et-Marne.

IDFE, FNE, et Nature Environnement 77 (NE 77) vont se constituer partie civile sur cette affaire. Dès 2012, les riverains et les associations environnementales Adenca et NE 77, alertés par la noria de camions, se sont mobilisés contre le déversement de tonnes de terres et de gravois de béton issus de chantiers du BTP sur un terrain agricole de 19 hectares, au lieu-dit l'Ambresis, situé à l'intersection de la rocade Francilienne et de la RN 3.

De la ferraille

Ces dépôts se font sous le régime réglementaire « exhaussements de terres inertes » ne nécessitant aucune autorisation ni même déclaration s'ils sont d'une hauteur inférieure à deux mètres. Leur objectif serait, au dire de l'exploitant qui est dédommagé pour de tels dépôts, d'améliorer la qualité du terrain trop humide. Mais la ferraille qui émerge des dépôts est un déchet non inerte... En outre, la hauteur des dépôts semble bien dépasser deux mètres au regard de leur proportion aux camions.

Après une fermeture d'un mois du site sur décision de la préfecture de Seine-et-Marne, celui-ci a été réouvert en novembre 2012, le gérant des lieux ayant justifié auprès de la DDT d'un exhaussement



Site d'Ambresis

des terres inférieure à deux mètres. Plusieurs courriers ont également été envoyés aux ministres de l'écologie et du développement durable qui se sont succédés depuis 2012. Le dernier en date du 10 mars demande aux services de l'État d'analyser ces dépôts afin de vérifier qu'ils sont vraiment inertes. Les dirigeants de la société RTR Environnement qui réalise ces dépôts font actuellement l'objet de poursuites judiciaires, pour « extorsion de fonds en bande organisée », « association de malfaiteurs en vue de commettre un crime » et « dépôts illégaux de déchets ».

Des règles strictes

La société RTR Environnement a déposé illégalement 31 000 tonnes de mâchefers d'incinération et de déchets non dangereux à Saint-Cyr-sur-Morin. La DRIEE n'imposera pas finalement la fermeture de ce dépôt et préférera mettre en place des règles strictes de confinement des déchets et d'usage futur des parcelles.

Elle se livre actuellement, comme à Villeparisis, à des opérations de « remblaie-

ment » de terres agricoles à Roissy-en-Brie au lieu dit Le Pommerot, dans des conditions dénoncées par l'association Renard. Concernant ce site, la DDT de Seine-et-Marne a adressé le 27 novembre 2013 un courrier à la société RTR Environnement pour lui signaler la présence de déchets non inertes (ferrailles, plâtre...) et le fait qu'il y avait eu remblaiement de zones humides.

Ces dossiers mettent de nouveau en lumière le vide réglementaire concernant les remblaiements d'une hauteur inférieure à deux mètres, quelque soit leur superficie, ainsi que le flou juridique sur les règles applicables aux remblaiements de terrains ou de carrières, notamment la distinction avec la création d'installations de stockage de déchets inertes, malgré la circulaire du 20 décembre 2006, peu ou mal appliquée par l'administration, qui définit des critères de distinction.

Jane Buisson
présidente de NE77
Dominique Duval
présidente d'IDFE

Les associations soulignent les avantages de la création de téléphériques pour desservir le plateau de Saclay

Ce moyen de transport, économe en énergie et avec peu d'impact sur l'environnement, permettrait de relier les villes des vallées aux sites de recherche et d'enseignement supérieur situés sur le plateau. Il pourrait être mis en place très rapidement

Pour COLOS, collectif qui couvre le territoire de l'Opération d'Intérêt National du plateau de Saclay, la création d'un téléphérique urbain permettrait d'améliorer la desserte de ce site à cheval sur les départements de l'Essonne et des Yvelines. Les militants du secteur estiment en effet que la meilleure façon de desservir le plateau de Saclay n'est pas d'y amener une ligne de métro, mais consiste à se servir des lignes de RER existantes et améliorées, complétées d'un réseau de desserte locale, basée sur une flotte de navettes et de téléphériques urbains. Pour ces derniers, les gares de Lozère et d'Orsay-Ville ou du Guichet en seraient les points de départ naturels. Une ligne partant de Massy-Palaiseau serait même envisageable.

Report modal

La facilité de gravir les pentes pour monter sur le plateau serait particulièrement pertinente. De plus, le délai de réalisation, inférieur à trois ans, serait bien en phase avec le planning d'implantation des établissements sur le plateau. La possibilité d'équiper les cabines du téléphérique de porte-vélos permettrait de rendre le Plateau plus accessible aux cyclistes. Autre avantage notable de la desserte par téléphérique à partir des gares de RER : elle pourrait être empruntée par les nombreux usagers du plateau habitant les vallées de l'Yvette et de Chevreuse, ce qui produirait un réel report modal et diminuerait ainsi la pression sur la desserte routière par la RD 306.

Perspectives complémentaires : les zones de Courtaboeuf et de Satory, complémentaires à Saclay pour le développement économique, pourraient également être desservies par un téléphérique à partir d'une gare de RER.

Harm Smit
coordinateur du Collectif OIN Saclay (COLOS)



© POMA

APPRECIÉ PAR LES USAGERS

Le téléphérique fait de plus en plus recette comme moyen de transport en commun en milieu urbain ou périurbain. Comparé à d'autres formes de transport collectif, ce "tram aérien urbain" a beaucoup d'atouts. En effet, ce mode de transport est vertueux sur le plan environnemental car entièrement électrique et peu consommateur d'énergie (quatre fois moins qu'un tramway). De plus, son impact paysager est nettement moindre que celui d'un moyen de transport surélevé. Le coût de ces infrastructures est largement en-dessous de celui de tout autre mode de transport collectif, en investissement comme à l'exploitation : cinq et dix fois inférieurs, respectivement, aux coûts d'un tramway.

La capacité de gravir des pentes et de franchir des obstacles, la faible interférence avec les activités au sol (routières, ferroviaires, fluviales, agricoles, ...) et la faible empreinte au sol des pylônes facilitent son inser-

tion. Ses délais de réalisation sont bien inférieurs à ceux des transports plus classiques.

C'est aussi le mode de transport le plus sûr au monde, silencieux et fluide quelle que soit la météo. Son fonctionnement automatique permet d'adapter l'offre à la demande, y compris en soirée et en week-end.

Les usagers en apprécient la simplicité, la rapidité et le confort d'embarquement, ainsi que l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Si le téléphérique urbain peut atteindre des débits très respectables, sa vitesse inférieure à 30 kilomètres heure en restreint cependant l'usage.

En Ile-de-France, le téléphérique Téléal devrait relier Créteil à Villeneuve-Saint-Georges sur 4,4 kilomètres à l'horizon 2016-2018. Paris envisage d'en installer un entre la Gare de Lyon et la Gare d'Austerlitz. Bagnolet voudrait desservir ainsi le quartier de la Noue.

DEMANDE D'ABONNEMENT

Je m'abonne à *Liaison* (un an, 8 à 10 numéros)

Nom :

Adresse :

Tél :

Courriel :

Ci-joint un chèque de 25 € à Ile-de-France Environnement.

Les aménagements du parc Georges-Valbon illustrent la volonté du département de valoriser la biodiversité

Le conseil général a profité de l'extension du principal espace vert du nord parisien pour privilégier l'accueil des espèces sauvages protégées. Une partie des 400 hectares est désormais classée « site Natura 2000 »

Le Parc Georges-Valbon s'étend sur plus de 400 hectares en Seine-Saint-Denis. Autrefois connu sous le nom de parc de la Courneuve, il est passé de 136 à 400 hectares. Il avait été conçu au début des années 1970 comme un espace vert conventionnel avec des gazons uniformes, des arbres alignés au cordeau et des voies matérialisées ouvertes pour partie à la circulation, sur le pourtour desquelles des attractions devaient même être aménagées...

Cette artificialisation de la nature a été remise en cause au cours des années 1980 grâce aux associations et à une meilleure connaissance des écosystèmes naturels. Les gestionnaires scientifiques du parc confirment aujourd'hui l'orientation prise dans les années 1990 pour une gestion harmonique : traitements phytosanitaires abandonnés, fauche tardive des espaces verts pour favoriser les insectes et la pollinisation. La nature retrouve sa place avec la création d'habitats pour les espèces sauvages protégées. Une partie du parc est ainsi désormais classée « site Natura 2000 ».

Lacs naturels

Dans le parc, le Grand lac et le Lac aux oiseaux ont fait l'objet d'une « renaturation ». Tous deux, à l'origine artificiels et bétonnés, voient leurs fonds à présent naturels à plus de 99 %. De nouvelles roselières sont également en cours d'implantation sur leurs rives pour favoriser la nidification des oiseaux d'eau sauvages. Mais, dans le même temps, en l'absence de concurrence ou de prédateurs, des espèces opportunistes animales, dont les lapins et certains oiseaux d'eau exogènes comme les bernaches, ou végétales, comme la renouée du Japon, une plante invasive, se sont installées. Une gestion spécifique de ces espèces parfois envahissantes est en cours.



© C. Weiss

UNE EXPÉRIENCE DE TOITURES VÉGÉTALISÉES

Le conseil général, en collaboration avec Natu-reparif, Plante & Cité, et le Muséum national d'histoire naturelle, a lancé un programme expérimental de toitures végétalisées sur les bâtiments d'accueil du parc Georges-Valbon. Ce mode de construction traditionnel permet une isolation thermique et une étanchéité parfaite des constructions.

La contribution de ces toitures à la préservation de la biodiversité dépend de leur organisation et de leur mise en œuvre. La Direction de la nature des paysages et de la biodiversité, en charge de ce projet au sein du conseil général, a mis en place un laboratoire d'expérimentations à la Courneuve.

Les substrats (pouzzolane, argile, brique ou béton

concassé associés à des matériaux issus du recyclage tels que compost et le bois raméal fragmenté) utilisés comme support des plantes y sont analysés. Les contraintes d'accessibilité et d'entretien y sont étudiées. Les plantes d'origine locale utilisées sur ces toitures sont choisies par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

À la fois site de démonstration et terrain d'expérience, les toitures du parc Georges Valbon sont tout autant destinées à l'expertise du conseil général pour intervenir sur son propre patrimoine bâti, qu'à une diffusion des bonnes pratiques pour les collectivités, bailleurs, entrepreneurs qui veulent s'emparer de ces techniques

Francis Redon
président d'Environnement 93

Les animateurs du Parc reçoivent toujours davantage de scolaires et doivent répondre à une demande plus exigeante du public. De nouveaux équipements dont des panneaux synoptiques informatifs ont été mis en place à l'écart des milieux fragiles. La fonction de gardien a évolué vers des compétences d'éco-garde chargé de la pédagogie du public dans la préservation de la biodiversité du parc.

Les responsables des espaces verts du département ont mis au point un plan des ressources pour un environnement vert en Seine-St-Denis (Rêves). Un réseau de chemins reliant l'ensemble des parcs est en cours de réalisation avec la mise en place du premier tronçon à Tremblay-en-France. Contrairement aux idées reçues sur le « 9-3 », le département offre plus de 12 mètres carrés d'espaces verts à chaque habitant.

Christian Weiss

Le projet de reconquête des berges de la Seine échappe aux habitants d'Argenteuil et de Bezons

Une association cherche à participer à l'élaboration du plan d'aménagement qui devra faciliter l'accès de la population à des espaces naturels pour l'instant rendus inaccessibles par les infrastructures routières

Les habitants d'Argenteuil et de Bezons aimeraient pouvoir profiter à nouveau des berges de la Seine qui traverse ces deux grandes villes du Val-d'Oise. L'association Environnement et cadre de vie à Argenteuil (EVA) cherche depuis longtemps à peser sur les projets qui pourraient permettre à la population de se réappropriier ces espaces naturels riches d'une grande diversité de la faune et de la flore.

Depuis un demi-siècle la RD 311 bloque l'accès à la Seine. Le conseil général du Val-d'Oise a défini les objectifs d'un projet pour le réaménagement des berges par la mise en place de circulations dédiées aux piétons et aux cyclistes et par des aménagements paysagers. La route devrait être sécurisée en transformant la RD 311 en boulevard urbain avec une largeur des voies réduite et un abaissement de la vitesse de circulation à 70 kilomètres-heure. Les élus souhaitent faciliter l'accès des berges aux piétons en désengorgeant les centres-villes de la circulation automobile par la mise en place de transports en commun en site propre.

Réhabilitation

Par ailleurs, la communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons a également réfléchi, aux lignes directrices d'un projet de réhabilitation. Il s'agirait de redonner à ces territoires de nouveaux usages. Les quartiers urbains devraient être rendus attractifs et accessibles. La liaison entre la ligne T2 du tramway et la gare SNCF d'Argenteuil devrait être repensée. Les activités économiques devraient être développées à travers la restructuration du parc d'activités économiques de la gare d'Argenteuil pour qu'il puisse accueillir des entreprises du secteur tertiaire.

Un budget de 47,5 millions d'euros est



© Droits réservés
La Départementale 311, élargie au détriment de la Seine

d'euros et déjà nécessaire pour la requalification de la RD 311 et cette somme a été votée en 2013 par l'agglomération, le conseil régional et le conseil général. Mais l'ensemble des aménagements prévus dans chacun de ces projets, n'est pas totalement financé et ils sont portés par des collectivités dont les points de vue politiques sont différents.

Ce contexte ne doit pas pour autant avoir raison de ce beau projet, qui

redonnera un jour à tout un chacun, accès à la Seine le long d'Argenteuil et de Bezons ! Et le rôle d'EVA sera de poursuivre sa quête de concertation, en cherchant les moyens d'y associer les habitants.

Evelyne Héryn
secrétaire générale
Association Environnement
et cadre de Vie à Argenteuil (EVA)

Agir contre les inégalités environnementales

Confrontés aux pollutions de l'air, de l'eau, des sols et aux nuisances de toutes sortes : sonores, industrielles, esthétiques, etc., les populations ou les groupes sociaux d'Ile-de-France ne sont pas égaux. C'est ce qui s'appelle l'inégalité environnementale. Facteur souvent aggravant, ces groupes sociaux n'ont pas accès aux ressources et bienfaits environnementaux (espaces verts, culture, loisirs...).

Des différences marquées entre territoires

Ces dernières années, la référence aux inégalités est progressivement apparue dans le discours des pouvoirs publics. Par rapport au deuxième Plan national santé-environnement (PNSE2), le PNSE3, en cours d'élaboration, en a fait un thème transversal. Cependant, pour la première fois, dans les récents travaux des ministères des affaires sociales et de l'environnement, les inégalités sont considérées simultanément sous l'angle géographique, mais aussi social, en insistant sur une répartition socialement marquée de la qualité environnementale, analysée en fonction de ses conséquences sur la santé.

Dans la région, les inégalités sont particulièrement marquées, qu'elles s'expriment

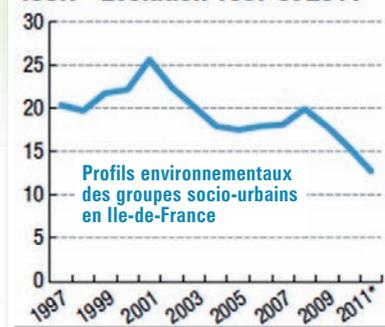
moins favorisés que ceux du centre et de l'ouest. Mais deux communes voisines peuvent afficher des différences importantes : plus de deux ans d'écart dans l'espérance de vie entre les habitants de Nanterre et de Puteaux.

L'évolution favorable de l'indice de développement humain est la moyenne de trois paramètres : l'espérance de vie à la naissance, la proportion de la population de plus de 15 ans sortie du système scolaire avec un diplôme et le revenu imposable médian des ménages par commune. On observe qu'entre 1999 et 2006 (Cf. carte), les inégalités restent flagrantes entre l'est et le nord, et le centre et l'ouest de la région.

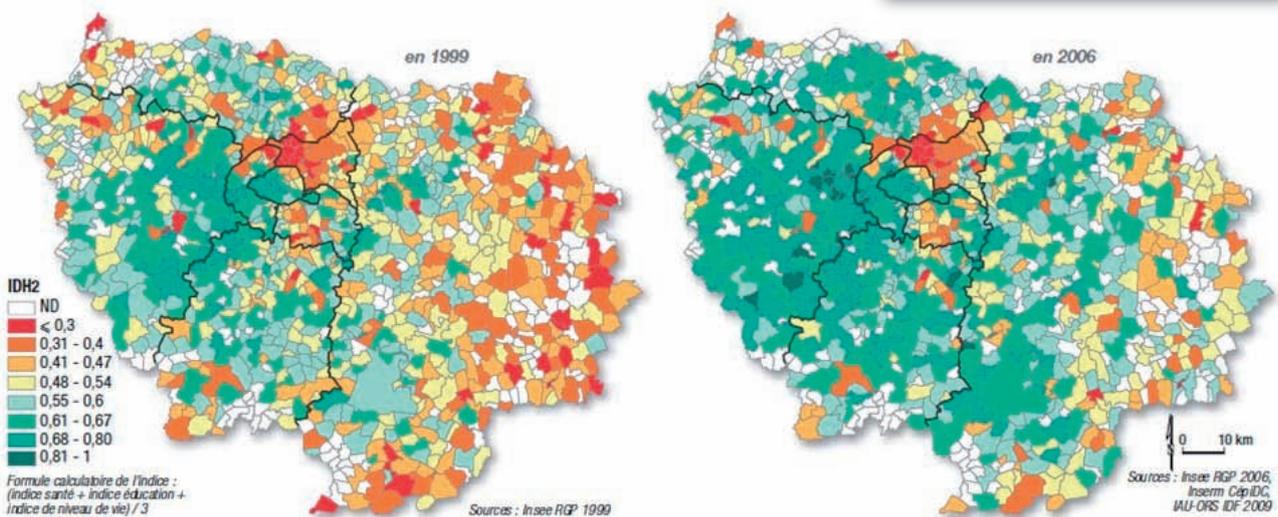
phique ci-dessous).

Ces inégalités croissantes doivent interpeller les pouvoirs publics mais aussi les décideurs locaux afin de réviser les stratégies et priorités politiques régionales et locales, pour réduire les écarts qui se creusent entre les populations de la région.

ISSR - Évolution 1997 et 2011



L'indicateur de développement humain dans les communes d'Ile-de-France



en fonction des revenus, de la distribution des risques et des nuisances ou du statut social des territoires. Celles-ci se reflètent aussi dans l'inégale distribution des aménités, c'est-à-dire les aspects agréables de l'environnement ou de l'entourage social, qui ne sont pas quantifiables.

Des différences notables dans l'espérance de vie moyenne de la population sont observées (source INSEE). Les départe-

Le suivi des inégalités depuis 1997 montre une aggravation en raison de l'écart qui se creuse entre les revenus. L'indice de santé sociale régional (ISSR), mis en place par la mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale qui se base sur un faisceau d'indicateurs sociaux témoignant de difficultés dans différents domaines de vie, après être passé par un maximum en 2001, montre une nette baisse depuis (Cf. gra-

Le SDRIF 2013 recense les territoires où se cumulent les inégalités sociales, économiques, environnementales mais aussi en matière de mobilité avec un manque criant de transports collectifs dans certains secteurs, comme à Clichy-Montfermeil (Seine-Saint-Denis).

Agir contre les inégalités environnementales

Quelles conséquences pour l'action publique ?

Le constat sur les inégalités semble aujourd'hui globalement partagé. Cartographies, rapports et éléments statistiques sont disponibles. Le problème dépasse la seule résorption des points noirs environnementaux. La distribution géographique des nuisances et autres atteintes environnementales est toujours gouvernée par le principe d'une concentration en des lieux où la population est moins nombreuse, dans une tentative de limiter des expositions. Quant aux territoires déqualifiés qui cumulent dégradation environnementale et défaveur sociale, leur traitement se fait au travers de la politique de la ville, avec des définitions de zones urbaines sensibles, zones franches ou zones d'éducation prioritaire, selon une approche basée sur le social. Comme illustré dans le tableau ci-contre (travaux de G. Faburel et S. Guymard), le statut des zones socio-urbaines favorisées est clairement défini par la sur-représentation d'aménités (zones de protection du patrimoine ou espaces verts) et une relative absence d'infrastructures bruyantes ou d'installations industrielles.

La valorisation de la qualité environnementale renchérit les prix de l'immobilier et limite l'accès des zones favorisées pour les ménages aux revenus modestes. Ce constat était souligné dès 2005 dans le rapport Diebold de l'Inspection Générale de l'Environnement (extrait ci-dessous).

Le point commun à ces exemples - et une des idées-force de ce rapport - est que la planification des infrastructures et des activités tend à concentrer les sources de nuisances chez les plus pauvres, laquelle concentration des nuisances accentue elle-même la dévalorisation foncière et donc la ségrégation sociale. La spirale descendante fonctionne parfaitement

Il y a urgence à introduire l'obligation de prendre en compte les inégalités environnementales dans les politiques d'aménagement. Des études montrent l'impact sur la santé, non seulement du statut social des populations, mais aussi de celui du statut du quartier : la pression artérielle, facteur de risque cardio-vasculaire, est plus élevée dans les groupes peu éduqués que dans

Profils environnementaux des groupes sociaux urbains en IDF

Groupes socio-urbains		
Aisé	Moyen	Modeste
Espaces classés (+)	Composantes vertes (+)	Seveso (+)
Espaces verts (+)	Bruit des avions (petits aérodromes) (+)	Bruit ferroviaire (+)
Pollution de fond (+)	Cours et plans d'eau (-)	Pollution de proximité (+)
Cours et plans d'eau (-)	Espaces verts (-)	Bruit routier (+)
Composantes vertes (-)	Espaces classés (-)	Bruit des avions (grands aérodromes) (+)
Bruit routier (-)	Pollution de fond (-)	Zones inondables (+)
Pollution de proximité (-)	Bruit des avions (grands aérodromes) (-)	Pollution de fond (+)
Zones inondables (-)	Seveso (-)	Espaces verts (+)
Bruit des avions (petits aérodromes) (-)	Zones inondables (-)	Cours et plan d'eau (+)
Bruit des avions (grands aérodromes) (-)	Bruit ferroviaire (-)	Bruit des avions (petits aérodromes) (-)
Bruit ferroviaire (-)	Bruit routier (-)	Espaces classés (-)
Seveso (-)	Pollution de proximité (-)	Composantes vertes (-)

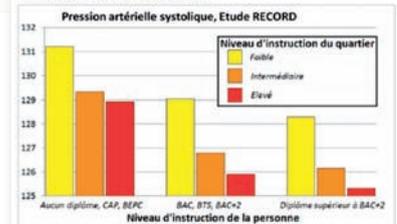
Source : Guymard, CRETEIL (Université Paris XII)

ceux qui ont suivi des études supérieures, avec des différences notables en fonction du niveau du quartier. Il est capital de respecter les objectifs de mixité et de cohésion sociale, mais aussi pour rendre effectif l'article 1 de la Charte de l'environnement : « Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à sa santé ».

Quartier et pression artérielle (1)

Contribution relative des caractéristiques socio-économiques individuelles et contextuelles ?

Chaix, Hypertension, 2010;55:769-775.



JUSTICE ENVIRONNEMENTALE

Une autre lecture des points noirs environnementaux (PNE) est possible à partir d'une approche participative et dynamique. Cette interprétation des inégalités environnementales prédomine historiquement aux Etats-Unis sous le vocable de *justice environnementale*. Le terme de justice s'est imposé en révélant que la présence de disparités sociales et environnementales entre les territoires relevait autant de l'arrangement social, par l'absence de mécanisme de rééquilibrage, par exemple dans les procédures d'autorisation. Porté à l'origine par des organisations de terrain, face au constat que l'essentiel des nuisances était subi majoritairement par des communautés pauvres et noires, il a été repris à son compte par l'Etat fédéral jusqu'à en faire une orientation nationale (Executive Order 12898 de février 1994 signé par le président Clinton). Cette politique exige des autorités compétentes d'impliquer a priori les populations dans la définition et le rééquilibrage des zones les plus exposées. Elle leur donne aussi l'obligation de trouver des solutions pour éviter la surcharge de zones subissant déjà un fardeau environnemental.

En France, son application suppose de s'écarter de la vision techno-centrée de la gestion de l'environnement. Il s'agit de susciter l'expression des résidents, des associations, des acteurs économiques sur leur cadre de vie et d'accorder crédit à cette parole citoyenne pour établir une évaluation, certes subjective, mais pas moins pertinente de l'état de l'environnement et de l'état de santé d'un territoire. L'analyse des parcours résidentiels ou des phénomènes de stigmatisation ressentis peut aussi améliorer la compréhension des dynamiques territoriales et de l'aggravation des inégalités sociales et environnementales qui caractérisent les PNE. Enfin, la participation active des habitants oriente d'emblée l'action publique vers la recherche de compromis et de solutions négociées, comme l'amélioration des équipements, de l'accessibilité d'un lieu, comme mesures de compensation.

Agir contre les inégalités environnementales

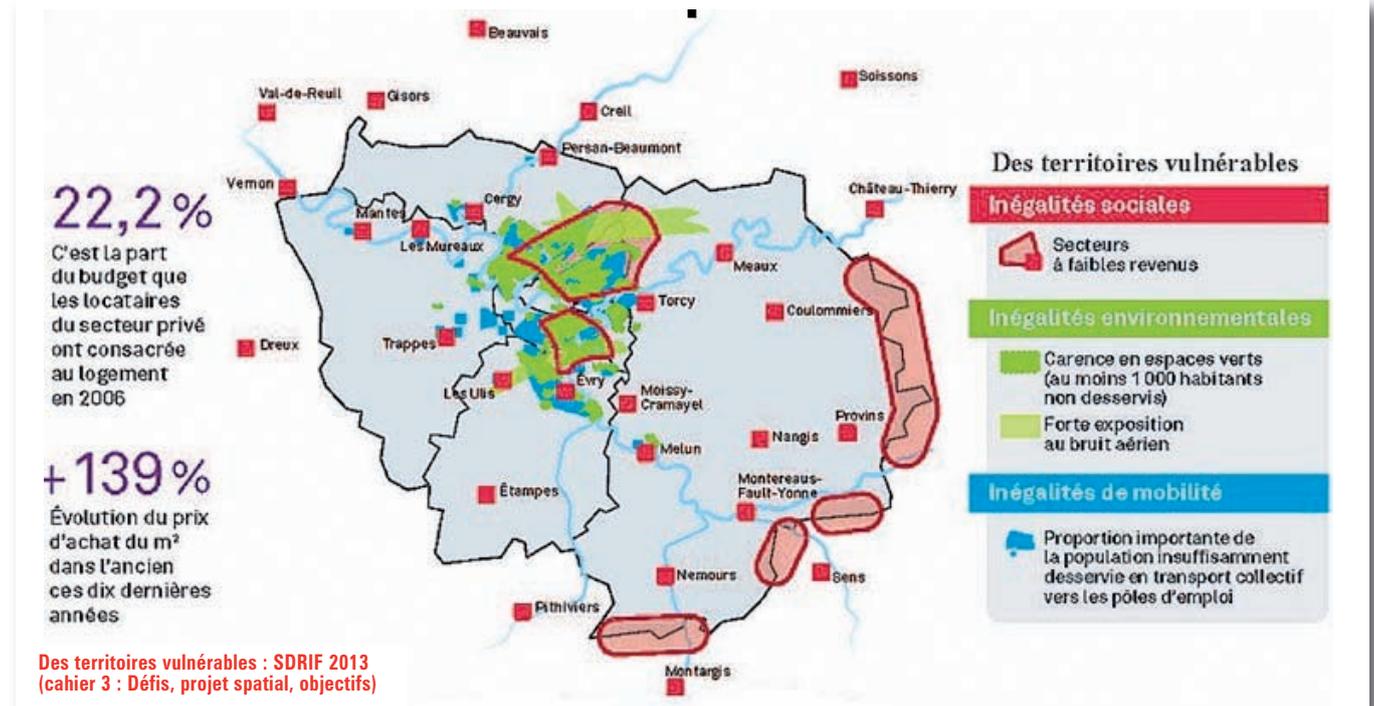
Intégrer la dimension psychosociale aux points noirs

La prise de conscience d'un creusement des inégalités sociales et environnementales au niveau régional a incité les pouvoirs publics à s'emparer du sujet. La logique est en partie connue : une zone qui subit une détérioration progressive de son environnement alimente une spirale baissière des prix de l'immobilier, avec des départs de population qui aboutissent au déclassement et donc à une chute des indicateurs de santé, condamnant certains territoires à une double peine.

En Ile-de-France comme ailleurs, la volonté affichée d'identifier ces points noirs environnementaux se heurte d'abord à la difficulté d'établir un périmètre clair des facteurs de risque. A l'élaboration du PRSE 2, il a été décidé d'élargir la liste des nuisances

au-delà des pollutions liées à l'environnement physique (air, eau et sols), pour y intégrer la dimension psychosociale. Selon la définition positive de la santé exprimée par l'OMS dès 1946 (état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité) l'atteinte au bien-être que représente un cadre de vie dégradé est reconnu pour son impact sur le plan mental allant, parfois, jusqu'à évoluer en pathologies (maladies cardiovasculaires, obésité, diabète...). L'ouverture du débat environnemental aux aspects psychosociaux nécessite l'évolution des moyens mis en œuvre pour décrire et évaluer les impacts sanitaires liés à l'environnement. Les études

épidémiologiques, s'appuient souvent sur des données liées à la seule santé faute de statistiques. Les conclusions de ces études alimentent alors le sentiment d'injustice des populations avoisinantes, qui subissent au quotidien cet environnement dégradé. Dès lors qu'on admet la réalité des impacts psychosociaux liés à ce type d'installations (comme dans le cas des sites de traitement des déchets), les revendications des habitants pour un meilleur environnement deviennent parfaitement légitimes. On dispose aujourd'hui d'outils fiables pour mesurer ces impacts, qu'il s'agisse d'interroger les habitants sur leur santé perçue ou d'évaluer la baisse de la valeur foncière d'un territoire soumis à dégradation.



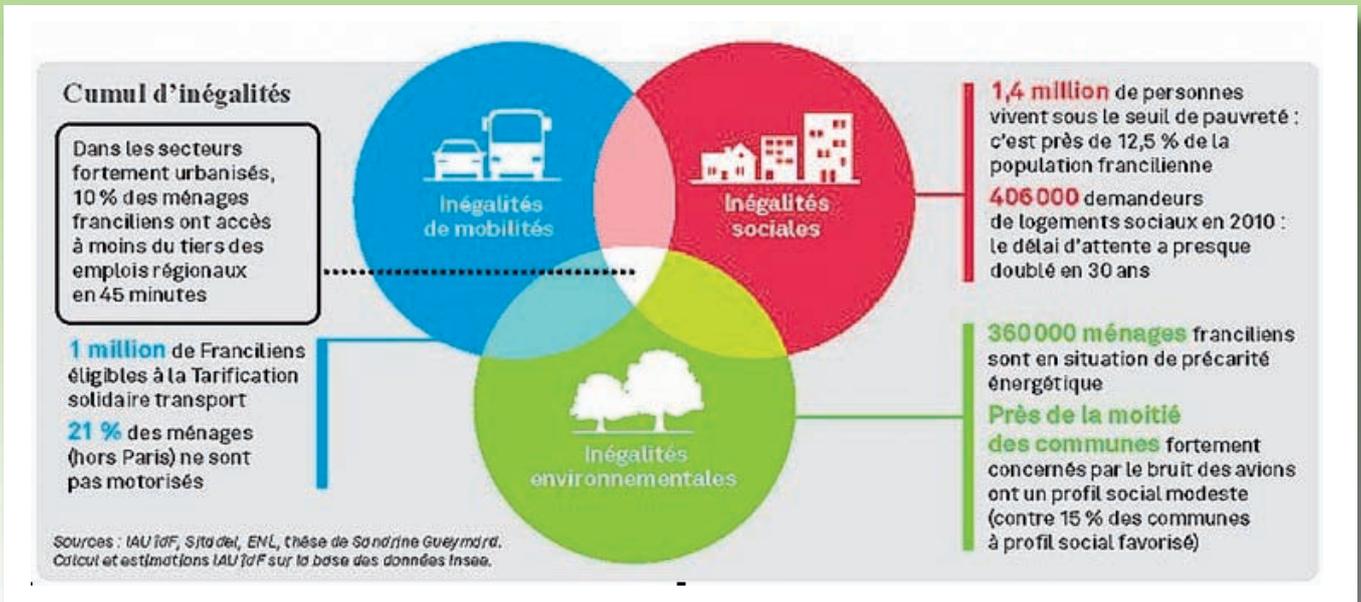
NUISANCES ET RISQUES

Des points noirs ont été évoqués dans le passé pour certains facteurs isolés, comme le bruit. L'IAU avait développé, dans le cadre du SDRIF de 2008, un indice pour identifier des zones de cumul de risques, mais le choix de ces risques était limité. Une autre méthodologie a été développée par l'INERIS, dans le

cadre des études, dites de zone. Il s'agit alors, dans la plupart des cas, de secteurs de forte concentration industrielle et seules les expositions classiques (air, eau et sols) sont traitées. Dans le cadre des travaux du PRSE2, il a été admis que les dégradations environnementales devraient être étendues à toutes les

nuisances, comme les installations de traitement des déchets, même en l'absence de données sur d'éventuels impacts sanitaires. Une analyse de la sociologie du territoire et une enquête de perception ont été incluses dans l'étude de zone de la Vallée de la Seine, pour la première fois.

Agir contre les inégalités environnementales



Sdrif 2013 (cahier 3 : Défis, projet spatial, objectifs)

JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR LA JUSTICE ENVIRONNEMENTALE

vendredi 20 juin, de 9h30 à 17h00,
avec la possibilité d'accueil dès 9h00.

Centre de congrès de Nanterre
88 rue du 8 Mai 1945 - 92000 Nanterre
Accès par le RER A (arrêt Nanterre-Ville)

Rapport après rapport, le sujet des inégalités, qu'elles soient environnementales, sociales ou sanitaires, ne cesse de prendre de l'importance. Un groupe de travail a été dédié à ce sujet, lors de l'élaboration du PRSE2 d'Ile-de-France et une fiche expérimentale a été incorporée dans le plan.

Le but de cette journée, impliquant outre IDFE, la DRIEE et l'association ESPT est de mettre en évidence :

- Le fait que les inégalités se recourent

sur plusieurs plans, générant des phénomènes de polarisation, avec des territoires qui cumulent les dégradations environnementales (p.ex. accumulation de nuisances), le manque d'accès à des services (p.ex. transports) et aménités (p.ex. loisirs, culture) ;

- Le lien entre dégradation environnementale et trajectoire de déqualification territoriale

Devant ce constat, il n'est pas surprenant de retrouver l'accumulation de plaintes de la part des associations, parfois relayées par des élus locaux. Si les pou-

voirs publics ont pris conscience de la dimension du problème, une réflexion collective est nécessaire pour en tirer des conséquences face à des inégalités qui ne cessent de s'accroître. De ce fait, les participants, représentant l'ensemble des parties intéressées, seront amenés à élaborer des recommandations, dans le cadre d'ateliers organisés à cet effet.

Les inscriptions sont ouvertes sur le site : justice-environnementale.cearc.fr

L'invitation et le programme détaillé sont également accessibles sur ce site

Dossier réalisé par Yorghos Remvikos et Michel Riottot

IDFE, 2, rue du Dessous-de-Berges 75013 Paris. | 01 45 82 42 34 | idf.liaison@gmail.com | www.idfe.eu

A la tête de France Nature Environnement Denez L'Hostis veut peser dans les débats

Le nouveau président de la grande fédération nationale veut tirer profit de ses très nombreuses expériences dans la protection de la nature pour faire avancer de nombreux dossiers, dont celui de la lutte contre le réchauffement climatique

Contester et dialoguer. C'est la philosophie de France Nature Environnement (FNE). C'est aussi, de longue date, celle de Denez L'Hostis élu président de l'association le 5 avril, à l'unanimité du conseil d'administration, à l'issue de l'assemblée générale annuelle de FNE.

Denez L'Hostis est un militant de terrain. Il est engagé dans la protection de l'environnement depuis plus de quarante ans. Il a participé aux grandes luttes fondatrices du mouvement écologiste, sur le plateau du Larzac, ou, tout près de chez lui, contre l'installation d'une centrale nucléaire à Plogoff (Finistère), tout en proposant dès les années 1970 un "plan" pour l'indépendance énergétique de la Bretagne. Adhérent à Bretagne Vivante et à Eau et Rivières de Bretagne, responsable de la mission Mer et littoral de FNE depuis octobre 2009, il s'est mobilisé au niveau national contre le rejet des boues polluées dans le golfe du Morbihan et pour des parcs naturels marins ambitieux. Il a participé pour FNE au Grenelle de l'environnement puis au Grenelle de la mer.



© Julien Faure

Impliqué dans les énergies renouvelables

Au fil de sa carrière, ce Breton a cultivé son intérêt pour les questions maritimes. Diplômé de l'ESSEC, il a été chercheur à l'INRA, spécialiste de l'économie des pêches et expert auprès de la FAO, et à l'Ifremer, avant de diriger une organisation de pêcheurs puis le Port-Musée de Douarnenez et la Cité de la Mer à Cherbourg. Il s'est aussi impliqué pour le développement des énergies renouvelables. La retraite venue, Denez L'Hostis a désiré s'investir dans la vie publique. Vice-président de la communauté d'agglomération de Quimper entre 2008 et 2014, il a renoncé à tout mandat d'élu et a quitté Europe Ecologie Les Verts en 2013.

En devenant président de France Nature Environnement, il veut mettre à profit ses expériences, tout en inscrivant ses pas dans ceux de Bruno Genty, son prédécesseur : « Avec la campagne d'affichage dénonçant les excès de l'agriculture intensive et les dangers des algues vertes, en février 2011, France Nature Environnement a su provoquer un réel débat, dit-il. Et le congrès de Montreuil était le seul événement de la campagne présidentielle 2012 dédié à l'environnement. » Très attaché au lien fédéral, Denez L'Hostis salue également les efforts menés en ce sens. « Grâce au travail de l'équipe précédente, de nombreuses associations ont pris le logo et le nom de France Nature Environnement. Parmi elles, FNE Midi-Pyrénées, FNE

Franche-Comté ou encore FNE Pays de la Loire. C'est un progrès important », estime-t-il.

Ses projets pour FNE sont nombreux : investir davantage dans les nouveaux médias, creuser plus encore les questions urbaines, fondamentales en Île-de-France, mieux peser dans les débats de société, être plus présent au niveau international, s'impliquer plus à l'échelle européenne et euro-méditerranéenne.

Passionné des questions de climat

Un dossier en particulier attend ce passionné des questions de climat, qui était à Varsovie en novembre 2013 au nom de FNE pour le dernier sommet sur le sujet. En décembre 2015, Paris accueillera la 21^e Conférence des Nations Unies sur le changement climatique. Objectif : maintenir le réchauffement mondial en-deçà de 2°C. La

région parisienne sera dans l'œil du cyclone. Le nouveau président de la fédération en est persuadé : « les militants auront un rôle essentiel à jouer dans la réussite des mobilisations populaires autour des organisations non gouvernementales et de FNE. Ne serait-ce que pour accueillir et échanger avec les milliers de militants environnementalistes venus du monde entier. » Denez L'Hostis, et à travers lui France Nature Environnement, sait déjà qu'il pourra compter sur l'énergie des militants d'Île-de-France Environnement.

Bénédicte de Badereau
responsable éditoriale de France
Nature Environnement

40 ANS...



40 ans d'IDFE, c'est une action constante auprès des élus, des administrations, de tous nos concitoyens pour que la prise de conscience des enjeux environnementaux éclaire chacune de leurs décisions.

40 ans d'IDFE, c'est une série de dossiers emblématiques que nous n'avons jamais lâchés, ce qui a permis au final que les projets initiaux évoluent et deviennent acceptables.

40 ans d'IDFE, c'est aussi une succession de présidents (présidentes parfois !) avec chacun leur personnalité bien trempée, qui ont agi en donnant le meilleur d'eux-mêmes, en voulant bien faire même s'il y a eu parfois quelques errances...

40 ans, c'est dit-on l'âge de la plénitude.

40 ans d'IDFE, cela se fête... et c'est ce que nous avons fait ce vendredi 23 mai 2014, au Pavillon de l'Eau de la Ville de Paris.

Anne-Marie Picard, vigilante de la première heure La fondatrice d'Ile-de-France Environnement vient



Anne-Marie Picard était une femme discrète, mais elle avait réussi

à regrouper derrière elle 200 associations franciliennes. Elle ne brandissait pas le porte-voix de la révolution écologique mais avec son expérience de médecin, de mère de cinq enfants, de scientifique et de grande voyageuse, elle exprimait la raison et le bon sens.

Anne-Marie Picard est née sur les bords de la Seine en 1924. Avec son mari, le professeur Jacques Picard, elle est préoccupée par les bouleversements que l'alliance des ingénieurs et des promoteurs prétend imposer à la capitale. On démolit les pavillons de Halles, on dessine une autoroute sur les berges

rive gauche, on projette un parc à autoscars au pied de Notre-Dame.

Alors Anne-Marie Picard participe au sauvetage du site de Notre-Dame puis commence à réunir des groupes de citoyens indignés : SOS Paris, les Droits du Piéton, SOS Environnement. Elle rencontre René Dumont et Brice Lalonde. Car en banlieue aussi le « progrès automobile » sévit.

Ces aberrations vont-elles s'inscrire dans le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) de la région parisienne en cours d'élaboration ? Elle crée le « Bureau de liaison des associations de défense de l'environnement de Paris et de la région parisienne » qui ne théorise pas l'écologie urbaine, mais invente la participation citoyenne aux décisions qui les concernent, en mettant la pression sur les can-

didats à l'élection présidentielle de 1974 puis de 1981. En arrachant à Giscard, l'écu de 1974, l'interdiction des tours dans Paris, en obtenant de Mitterrand, l'écu de 1981, le sauvetage de la Cité Fleurie.

Entre les deux campagnes, Anne-Marie Picard et ses complices discutent pied à pied les grandes orientations du SDAU: ils obtiennent la diminution des objectifs démographiques délirants, la prise en compte du cadre de vie, des ressources naturelles, du patrimoine bâti, des espaces ruraux. En 1981, Anne Marie Picard engage un permanent, déniche un local, se déclare en préfecture et lance le bulletin que l'on baptise évidemment « Liaison ».

En 1993, le Bureau de liaison devient « Ile-de-France Environnement ». Les 55 associations d'origine sont devenues 200.

Nous étions nombreux ce soir là.

Nathalie Kosciusko-Morizet et Cécile Duflot nous ont fait l'honneur de leur présence, ainsi que Célia Blauel, maire adjointe à l'environnement de la Ville de Paris, Véronique Baldini, maire adjointe à l'environnement du 16^{ème} arrondissement, Corinne Rufet en charge de l'environnement à la Région et la conseillère régionale Judith Shan. Nous avons pu également saluer la présence de Fanny Mietlicki de BruitParif, de partenaires privés de notre mouvement et de plusieurs membres de notre fédération nationale dont son président Denez L'Hostis, son ancien président Bruno Genty, Michel Dubromel et Jean-Claude Béveillard. Après la remise des insignes de la Légion d'honneur à Michel Riottot qui a souhaité la dédier « au mouvement régional », un bref discours a permis de retracer la vie de notre fédération, de fêter ensemble les victoires d'hier et les changements de demain, de rappeler la « feuille de route » de la nouvelle équipe.

Verre de champagne et buffet conséquent ont clôturé la soirée et délié langues et gosiers !

Dominique DUVAL
présidente d'IDFE



© C. Weiss



© C. Weiss



© C. Weiss

de nous quitter

Anne-Marie Picard continue sa tâche au Comité économique et social régional. Elle y apporte expérience, sagesse et franc-parler. Quant il s'agit d'apprécier la politique nucléaire nationale, elle fait introduire sept amendements qui listent les problèmes non résolus.

Vigilante de la première heure, lanceuse d'alerte (comme on dit aujourd'hui), inlassable interlocutrice des pouvoirs publics, Anne-Marie Picard a bien mérité de l'Ordre national du mérite et de la Légion d'honneur qui lui ont été accordés. Car en défendant l'environnement, elle a aussi fait avancer la démocratie.

Marc Ambroise-Rendu
président d'honneur d'IDFE

LE NOUVEAU BUREAU D'IDFE

Le conseil d'administration d'Ile-de-France Environnement du 10 avril a élu un nouveau bureau. Il est constitué de personnalités qui participent, pour la plupart depuis longtemps à la vie et à l'animation de notre collectif. **Christine Gilloire** et **Muriel Martin-Dupray** deviennent secrétaire générale et secrétaire adjointe. **Philippe Heurtevent** et **Gérard Cadic** sont trésorier et trésorier adjoint. **Catherine Giobellina**, **Véronique Ilié** et **Agnès Popelin** sont nommées vice-présidentes. **Bernard Loup**, devient conseiller de **Dominique Duval**, présidente d'IDFE.



1 Le Grand Paris au sein de la politique d'aménagement du territoire national

L'Ile-de-France concentre actuellement, sur 2 % du territoire national, 20 % de la population et 30 % du PIB national. Ile-de-France Environnement considère que l'Ile-de-France, et notamment son cœur la Métropole du Grand Paris, ne doit pas prétendre à l'hyper-concentration démographique et économique au détriment des autres métropoles régionales. Celles-ci doivent acquérir un rayonnement au niveau européen, comme c'est le cas dans nombre de pays voisins comme l'Allemagne ou la Grande Bretagne.

Ile-de-France Environnement refuse l'extension en tache d'huile de l'urbanisation et demande que les limites territoriales de la métropole ne dépassent pas celles des départements de la petite couronne.

Le développement équilibré du territoire national, la simplification de l'organisation territoriale nationale sont les leviers et outils indispensables pour engager la transition écologique et adopter un nouveau modèle économique et social qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de se déplacer et de vivre ensemble.

Ile-de-France Environnement s'interroge sur le maintien de l'objectif de construire 70 000 logements par an.

IDFE rappelle que la région produit actuellement environ 33 000 logements par an. Aussi IDFE :

- s'étonne que l'objectif du SDRIF de 70 000

logements reste la directive des services de l'Etat ; cela va conduire à obliger les communes à réserver des terrains pour répondre à cet objectif, à bloquer des friches industrielles pour construire des logements que l'on est actuellement incapable de réaliser alors qu'il faut relancer les activités productives ;

- estime que l'objectif de 70 000 logements est incompatible avec le rééquilibrage nécessaire du développement du territoire national ;
- estime qu'il est nécessaire de produire des logements répondant à la demande effective (populations modestes, jeunes actifs, etc) alors que le parc de logements vacants est très important ;
- demande que les modalités de préemption des terrains nécessaires soient adaptées effectivement au nouvel objectif à définir ;
- met en doute la compatibilité de ces objectifs en matière de logement avec l'ambition de réduire la pollution aérienne et d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques par la trame verte et bleue et la création d'espaces verts et de zones préservées.

2 Le logement et son lien étroit avec les transports collectifs

Ile-de-France Environnement considère que

- sous peine de compliquer encore la vie des Franciliens, il est nécessaire que la construction de logements soit étroitement conditionnée à l'amélioration de la desserte en transports collectifs des quartiers où on veut les implanter et à leur équipement en services de proximité.

- pour faciliter la vie des Franciliens confrontés à la pénurie de logements à des prix abordables, il faut donner, dans les secteurs déjà bien pourvus en activités, la priorité absolue à la construction de logements plutôt que de bureaux dans les quartiers bien desservis par les transports collectifs, et promouvoir et financer la reconversion en logements des bureaux vacants et obsolètes, et la rénovation énergétique des logements existants potentiellement créatrice de nombreux emplois.

3 La métropole du Grand Paris et son mode de gouvernance

Ile-de-France Environnement, plutôt favorable à la disparition des départements de Petite couronne, considère que, pour des raisons de cohérence, les territoires qui constitueront la métropole peuvent transcender les limites départementales.

Toutefois, elle s'inquiète des risques d'un trop grand éloignement des citoyens des pouvoirs et autorités décisionnaires. Elle demande que la mission de préfiguration prenne en compte les dynamiques créées par les intercommunalités actuelles et instaure de nouveaux espaces de démocratie participative à l'échelle des territoires intercommunaux.

Ile-de-France Environnement, seule union régionale reconnue des associations d'environnement, revendique sa participation au conseil de développement de la métropole.

Hors du territoire de la métropole, qu'il ne faudra pas étendre au-delà de ce qui est prévu par la loi, la constitution d'intercommunalités de plus de 200 000

du Grand Paris

habitants doit se faire avec le souci de permettre une gouvernance pérenne de l'ensemble des territoires franciliens.

Pour un Grand Paris mettant l'environnement au cœur de ses préoccupations et de ses actions

4-1- La lutte contre l'artificialisation des sols, la réduction des espaces naturels et agricoles et leur mitage par l'urbanisation, les installations commerciales ou les infrastructures routières ou de transport.

Ile-de-France Environnement soutiendra les actions de ses unions départementales ou sub-départementales de Grande couronne pour veiller à ce que le nouveau schéma intercommunal avec des intercommunalités de plus de 200 000 habitants ne favorise pas ce mitage.

Au sein même du territoire de la MGP, des possibilités existent de maintenir des niches pour des activités de petite production agricole de proximité de type maraîchage. Ainsi, toutes les communes ayant plus de 25 % d'espaces ouverts ou des forêts domaniales sont incluses dans la zone rurale francilienne ce qui peut faciliter ces activités de type agricole.

Ile-de-France Environnement demande à être associée au recensement par la MGP des opportunités en la matière, et que la MGP protège efficacement ces secteurs.

4-2- La lutte accentuée contre les pollutions (air, eau, sols) et les nuisances sonores.

Ile-de-France Environnement réclame

une politique volontariste menée par la Métropole du Grand Paris en matière de transport et de mobilité durables et de lutte contre la pollution aérienne.

La réduction de la pollution de l'air et des nuisances sonores, enjeux majeurs de la santé des Franciliens, nécessite un ensemble, piloté au niveau régional et mis en œuvre au niveau de la métropole, de mesures incitatives, restrictives voire coercitives.

Une évaluation objective et complète de la pollution chimique due au transport aérien et de son impact sanitaire est nécessaire.

L'impact sanitaire de la pollution aérienne, cancérigène certain pour l'homme, et des nuisances sonores implique l'abandon de tout projet d'implantation d'immeubles d'habitation, équipements scolaires ou dédiés à la petite enfance le long d'une voie autoroutière ou route à grande circulation, notamment le Boulevard périphérique parisien.

La Métropole du Grand Paris doit être le cadre de la mise en place de zones à trafic limité avec une approche plus globale et des territoires pertinents en veillant à ce que le dispositif n'aggrave en aucun cas les inégalités sociales.

Elle doit prendre la compétence de la gestion de l'eau et des sols afin de faire intégrer le grand cycle de l'eau et la préservation des sols vivants dans les projets d'aménagement.

4-3- Le maintien et la reconquête d'espaces ouverts au sein du tissu dense de la Métropole du Grand Paris.

Afin de préserver la qualité de vie et ne pas créer d'inégalités sanitaires territoriales pour les habitants au sein du tissu

déjà dense de la métropole appelé à se densifier encore, sont indispensables le maintien, la mise en valeur et la protection des espaces ouverts existants. Il faut qu'y soient aménagés de nouveaux parcs et espaces verts, des espaces de pleine terre et des zones humides, pour préserver et développer les trames vertes et les continuités écologiques.

La lutte contre les îlots de chaleur urbains et la préservation de la biodiversité impliquent la sanctuarisation des espaces naturels et boisés, des espaces verts de Paris et des communes de la Petite couronne, pour qu'ils ne soient pas progressivement artificialisés ou transformés en réserves foncières.

La faible densité du bâti des quartiers pavillonnaires de la Petite couronne doit être préservée et protégée en raison des services écologiques bénéfiques à tous (trame verte diffuse, lutte contre les îlots de chaleur urbain, sauvegarde du paysage urbain).

La Métropole du Grand Paris doit également soutenir le développement des vergers et potagers, des jardins partagés en milieu urbain et péri-urbain.

Ile-de-France Environnement demande que la Métropole du Grand Paris intègre dans le PADD du plan local d'urbanisme métropolitain les orientations générales de maintien des espaces ouverts et de création de nouveaux espaces dédiés à la préservation de la biodiversité et aux continuités écologiques. Elle doit donner la consigne de les recenser et les caractériser dans les plans de territoire.

Motion adoptée par le Conseil d'administration le 10 avril 2014

La région n'est pas encore suffisamment préparée aux conséquences d'une nouvelle crue centennale

Alors que des dégâts considérables toucheraient les infrastructures et cinq millions de personnes, les organismes internationaux soulignent que les autorités n'ont pas encore pris toutes les mesures nécessaires pour faire face à une telle menace

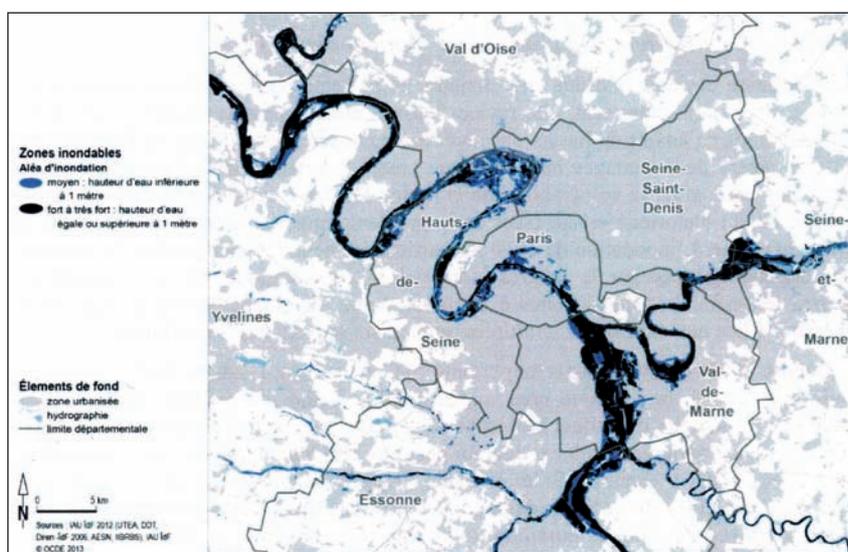
Le rapport réalisé par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) indique qu'une crue de la Seine semblable à celle de 1910 aurait un impact sur cinq millions de personnes : coupures d'électricité, d'eau, du réseau de télécommunication et perturbations majeures pour les déplacements particulièrement par les transports en commun. Elle pourrait causer au moins 30 milliards d'euros de dégâts ; ce chiffre étant à rapprocher du fait que sur cinq ans, l'impact de la « crue du siècle » serait une baisse de 0,1 à 3 % du PIB. La RATP subirait de un à cinq milliards d'euros de dégâts.

Selon le rapport « il semblerait que les protections ne soient pas au niveau des standards d'autres pays de l'OCDE comparables, notamment en Europe ». Dans un pré-rapport de septembre 2013, l'OCDE regrettait l'absence « depuis une vingtaine d'années d'investissements importants pour prévenir ce risque majeur. Et ces investissements découlent de la crue de 1910. Depuis la métropole s'est agrandie. Paris est protégé, la banlieue non ».

Nécessité d'une gouvernance efficace

La question se pose donc : « Comment anticiper la réponse à la crise annoncée ? ». Selon l'OCDE, il faut mettre en place une gouvernance efficace alors qu'il existe une multitude d'acteurs ayant « tendance à faire valoir leurs visions et intérêts spécifiques plutôt que de soutenir les objectifs d'ensemble ». Le risque étant « de l'inefficacité, du saupoudrage des ressources et que les efforts qui sont pourtant réalisés, ne puissent pas totalement porter leurs fruits ».

Ces remarques de l'OCDE, devraient avoir leur réponse dans « le comité stratégique : inondation et métropole franci-



Etude de l'OCDE sur la gestion des risques inondations. La Seine en Ile-de-France. Résumé exécutif. OCDE 2014

lienne » installé le 15 janvier, sous l'autorité conjointe du préfet de région et du préfet de police de Paris, et chargé de l'élaboration d'un diagnostic partagé de l'exposition du territoire au risque inondation.

Dix axes majeurs

Pour cette première réunion un document élaboré par la DRIEE, rassemblant les propositions d'actions en dix axes majeurs, fut remis aux participants. Ce comité devrait être réuni de nouveau avant le 15 juillet pour le valider et l'amender, si nécessaire. Par ailleurs, le Plan de gestion du risque inondation du Bassin Seine-Normandie devra être arrêté pour le 22 décembre 2015 avec une validité de six ans. De même, devra être élaboré pour fin 2016, la stratégie locale de gestion des risques pour le « territoire à risque important inondation de la métropole parisienne ».

La mission de ce comité, réunissant tous les acteurs majeurs qui auront à gérer, l'avant, le pendant et l'après crue, préfigure sans aucun doute la transposition

par la France, avant fin 2015, d'une directive européenne imposant de mettre en place un plan d'évaluation et de gestion des risques inondations. En mai 2013, suite aux conditions météorologiques des mois précédents, il y aurait pu y avoir une crue majeure à Paris, puisque la ville de Troyes et les villages environnants ont eux été inondés.

Beaucoup de travail a déjà été réalisé, et le rapport de l'OCDE a salué la part prise par la Zone de défense qui aura à gérer la crise. Cependant, dans tous les travaux sur le sujet, le citoyen-francilien de base est pratiquement absent et n'a, à de rares exceptions près, aucune idée de l'ampleur de la crise à laquelle il devra faire face comme individu et acteur économique-social. Améliorer la résilience est le grand chantier qui doit s'ouvrir, sans tarder, par chacun d'entre nous. Espérons que « la crue centennale » attendra que l'Île-de-France soit prête à faire face, comme le firent nos anciens en 1910 !

Marc Rémond
représentant IDFE/IFNE au Comité stratégique
« Inondation et métropole francilienne »

Les associations de riverains obtiennent la suppression du sifflement des A320

Historique. Cette victoire montre que des aménagements peuvent être apportés pour améliorer les conditions de vie des habitants à proximité des aéroports. Mais les pouvoirs publics continuent de reculer sur des décisions importantes

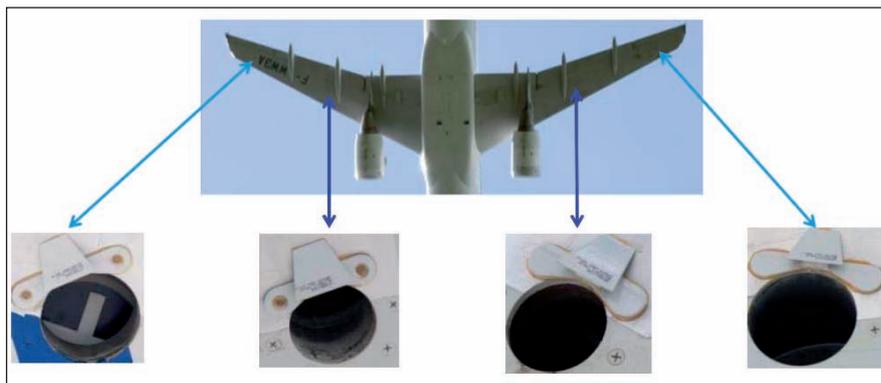
Les associations de riverains des grands aéroports de la région parisienne viennent d'obtenir une victoire encourageante dans la lutte contre les nuisances aériennes. Le bruit strident, spécifique des avions de la famille des Airbus A320 (A318, A319 et A321), vient enfin d'être corrigé par le constructeur.

Airbus a trouvé une solution simple et peu onéreuse, mais qui a dû satisfaire à de longues procédures de certification. Elle consiste à placer, devant les orifices des cavités, une petite pièce qui génère un tourbillon et permet une réduction substantielle de bruit de 9 à 11 dB(A) à 20 km du seuil des pistes. Cette modification est désormais apportée en série aux avions en production et un kit de montage est proposé aux compagnies aériennes en vue de la maintenance de leur flotte.

Inertie des pouvoirs publics

Cette amélioration est représentative des difficultés auxquelles se heurtent les associations de bénévoles face à l'inertie des pouvoirs publics. Elle avait été évoquée pour la première fois en 2003 au cours d'une réunion de la commission consultative (CCE) de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle. Entre 2003 et 2010, l'Association pour le respect de l'environnement et du cadre de vie (AREC), appuyée par d'autres associations de riverains, a saisi les autorités sans avoir été entendue. Il aura fallu attendre 2011 pour que la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) accepte d'étudier le phénomène en menant une campagne de mesures acoustiques aux abords de l'aéroport.

Le bruit strident se produit avant l'atterrissage, en phase d'approche de l'aéroport, lorsque la vitesse de l'avion décroît de 240 à 180 nœuds, c'est-à-dire sur une distance comprise entre 50 et 12 km du



Flow deflectors Airbus A320

seuil de piste. En s'engouffrant à l'intérieur des quatre cavités situées sous les ailes, sortes d'évents servant à réguler la pression des réservoirs de kérosène, l'air entre en résonance et produit un sifflement omnidirectionnel perceptible partout. Il s'agit d'une véritable agression qui transperce les murs des habitations, pénètre dans les chambres et qu'aucun dispositif d'isolation phonique ne peut stopper.

5 500 appareils dans le monde

Le sifflement n'est toutefois malheureusement pas à la veille de disparaître complètement parce que, d'une part, la cadence de fabrication du kit est limitée à 10 par mois et, d'autre part, le nombre d'appareils de la famille Airbus A320 en service dans le monde dépasse 5 500. Ces derniers représentent 45 % des mouvements à Paris-Charles de Gaulle et 60 % à Paris-Orly. Pour sa part, Air France devrait mettre en conformité ses 127 appareils d'ici la fin 2015, mais l'incertitude demeure pour les 194 appareils d'Easyjet et pour les 157 appareils de Lufthansa.

La croissance annoncée du trafic aérien et le développement du Grand Paris vont provoquer une aggravation des pollutions atmosphérique et sonore. L'inquiétante densification de l'agglomération exigera



l'adoption de mesures drastiques innovantes, telles que des délocalisations. C'est pourquoi, les associations continueront de se battre pour obtenir des avancées concernant la réduction des vols de nuit, l'instauration de la descente continue, et le plafonnement du trafic aérien au dessus de la région.

Louis Gaulet
Association de défense contre
les nuisances aériennes (Advocnar)

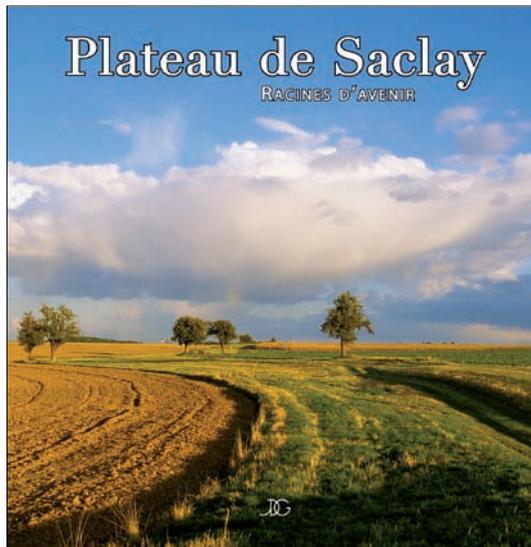
Plateau de Saclay, racines d'avenir

Saclay, village de 400 âmes en 1913, est appelé à une notoriété mondiale : le futur Grand Paris ambitionne de créer sur son plateau un des dix campus scientifiques les plus attractifs de la planète !

Ce territoire, vallées attenantes comprises (Bièvre, Yvette, Méran-taise), reste pourtant méconnu : son histoire mouvementée, son patrimoine rural, ses paysages harmonieux, son exceptionnelle fertilité seront pourtant des composantes précieuses de cette attractivité ; le présent ouvrage, en croisant des regards inspirés, les révèle avec passion et plaide pour leur sauvegarde.

Le passé, le présent et l'avenir du plateau sont évoqués par trois auteurs : Elizabeth Trimbach nous conte l'histoire des implantations rurales sur le territoire ; Pierre Bergounioux nous livre sa perception d'un terroir agressé plus qu'ailleurs par le temps qui passe ; Hervé Brédif, enseignant-chercheur à Paris I-Sorbonne, coordinateur de deux enquêtes patrimoniales menées en 2004 et en 2012 auprès des principaux acteurs du plateau, ouvre la réflexion sur les scénarios d'avenir permettant d'assurer un équilibre entre les dynamiques urbaines et rurales.

Jacques de Givry*, photographe et éditeur d'une trentaine d'ouvrages, notamment sur Versailles et sa région, a longuement exploré les paysages et le patrimoine de la quinzaine de communes concer-



nées. Afin de varier les perceptions, il a tenu à mettre à contribution les talents de cinq photographes résidant comme lui sur le territoire : Marie-Louise Bernard, Patrick Evesque, Laurent Sainte Fare Garnot, Philippe Perche (lequel vient de nous quitter prématurément en avril) et Francis Tack.

Un clin d'œil chaleureux de Yann Arthus-Bertrand et neuf inédits d'Antoine Biver (des instantanés sur plaques de verre datant de 1898, sauvés récemment par la Société française de photographie !) enrichissent cette vision sensible d'un terroir peu banal. Enfin de fines reproductions de la carte des chasses de 1800 et d'une ortho/alti photo aérienne récente de l'IGN, en grand format sur les pages de garde du livre, permettent d'explorer le plateau

et ses vallées dans le temps et dans l'espace.

Si l'initiative de cet ouvrage revient à l'association « les Amis du Grand Parc de Versailles** », que préside Jacques de Givry, et à JDG Publications, c'est grâce à l'association du Plateau « Terre & Cité » (son président, Thomas Joly, signe la préface) que le projet a pu aboutir à un large consensus des grands acteurs du territoire, les deux conseils généraux et les trois communautés d'agglomération concernées (leurs présidents cosignent la postface) ; leurs contributions, ainsi que celles de l'Europe (FEADER) et du Crédit agricole, ont permis de mettre à la portée de tous à la fois un superbe album d'images et un authentique livre de référence.

Marie-Françoise André
Les Amis du Grand Parc de Versailles

Plateau de Saclay, racines d'avenir, 160 p., 180 illustrations, 19 €. Collection « l'Esprit des lieux »
Contact : jdgpublishations@wanadoo.fr

* Voir interviews de Jacques de Givry sur le magazine de PARIS SACLAY MEDIA
<http://www.media-paris-saclay.fr/plateau-de-saclay-racines-davenir/>
<http://www.media-paris-saclay.fr/un-photographe-explorateur-rencontre-avec-jacques-de-givry/>
<http://www.media-paris-saclay.fr/un-etat-des-lieux-avant-travaux/>

** L'association « les Amis du Grand Parc de Versailles » (AGPV), agréée au titre de l'environnement pour les Yvelines, est co-fondatrice du collectif COLOS et affiliée à IDFE via l'Union Renaissance de la Bièvre. Elle siège au Comité consultatif de l'Établissement Public de Paris-Saclay. Elle est partenaire des associations patrimoniales APPVPA (Plaine de Versailles) et Terre & Cité (Plateau de Saclay).

idfe

est membre de



LIAISON

Édité par IDF Environnement association régionale agréée, avec le concours du Conseil régional.
Directrice de publication : Dominique Duval
Rédacteur en chef : Christophe de Chenay
Rédactrice en chef adjointe : Patricia Latka
Réalisation graphique : Olivier Gizard
Prix du numéro : 3 euros

Siège social : 2, rue du Dessous-des-Berges 75013 PARIS
01 45 82 42 34
idfe.liaison@gmail.com
<http://www.idfe.eu>
ISSN 0994-690x
Imprimé par Imprimerie Chevillon
26 bld Kennedy, BP 136 - 89101 Sens
Imprimé sur papier PEFC

